



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX TABLEAUX D'AVANCEMENT

### **Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)**

*Référence : décret n° 2009-1388 - article 25 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.*

#### **1) Tableau d'avancement au grade de SAENES classe supérieure (2<sup>ème</sup> grade)**

- être en activité ou détaché au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- être secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de 1<sup>er</sup> grade ou grade assimilé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- justifiant d'au moins un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade et justifier d'au moins 5 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B au **31.12.2020**.

#### **2) Tableau d'avancement au grade de SAENES classe exceptionnelle (3<sup>ème</sup> grade)**

- être en activité ou détaché au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- être secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de 2<sup>ème</sup> grade ou grade assimilé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- justifiant d'au moins un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon du 2<sup>ème</sup> grade et justifier d'au moins 5 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B au **31.12.2020**.



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX TABLEAUX D'AVANCEMENT

### **Adjoins administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJENES)**

*Référence : décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié - article 10 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat.*

#### **1) Tableau d'avancement au grade d'ADJENES principal 2ème classe (ADJ Ppal 2C)**

**Grade concerné** : adjoint administratif

- être en activité ou détaché au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- être adjoint administratif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- avoir atteint au moins le 5<sup>ème</sup> échelon **et** compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif au plus tard le 31 décembre 2020

#### **2) Tableau d'avancement au grade d'ADJENES principal 1ère classe (ADJ Ppal 1C)**

**Grade concerné** : ADJENES principal 2<sup>ème</sup> classe

- être en activité ou détaché au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- être adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon **et** compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au plus tard le 31 décembre 2020